

# LE PERISCOLAIRE

Association Montessori Côte Bleue



## 01

### C'est quoi ? Et pour qui ?

L'association Montessori Côte Bleue organise des stages et ateliers Montessori durant les vacances scolaires, et les mercredis (hors vacances scolaires).  
Pour les enfants scolarisés ou non à l'école.



## 02

### Programme



Les stages de vacances suivent un thème. Ce n'est pas le cas des mercredis. Au programme : des ateliers créatifs et scientifiques, des moments de calme et de réflexion, des activités Montessori, chant, yoga, ...

## 03

### L'esprit Montessori



En restant fidèle aux principes de Maria Montessori, les stages et ateliers offriront aux enfants la liberté de choisir leurs activités, de travailler à leur propre rythme et de développer leur amour pour l'apprentissage autonome. Notre équipe éducative veillera à créer un environnement bienveillant et stimulant, où chaque enfant pourra s'épanouir à travers les découvertes qu'il fera.

## 04

### Les horaires et tarifs



- le matin : accueil dès 8h30, l'atelier démarre à 9h et se termine à 11h30.
- temps de repas
- l'après midi : l'atelier démarre à 13h30 et se termine à 16h30. Accueil des parents jusqu'à 17h.

Il existe des forfaits à la semaine ou à la demi journée, et la possibilité de réserver à la carte. Plus de précisions sur le site de l'école :

<https://www.ecolemontessori-couleursdavenir.com>

## 05 La restauration



Elle se fait à l'école avec une lunch box que vous remettrez à l'éducatrice à votre arrivée. Les repas chauds devront être mis dans un Thermos. Le repas a lieu sous la surveillance d'un/e éducateur/trice.

Mettre une étiquette avec le nom sur la boîte repas.

## 06

### La sieste



- Apporter un coussin et une couverture.
- Prévoir : chaussons, doudou, sucette si besoin, gourde, casquette.
- Mettre une étiquette avec le nom sur les affaires

## 07

### L'inscription



Directement sur le site de l'école :

<https://www.ecolemontessori-couleursdavenir.com>

- remplir une fiche de renseignements
- régler la formule au forfait ou à la carte
- pour les enfants non inscrits à l'école : fournir une AT d'assurance, et régler l'adhésion à l'association